

**EXTRAIT DE DELIBERATION
DU COMITE SYNDICAL
du 7 avril 2022**



L'an deux mille vingt-deux le 7 avril à 14h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, à Rennes 2d allée Jacques Frimot, sous la Présidence de Monsieur Joseph BOIVENT

Etaient présents : Madame Rachel SALMON, Messieurs Joseph BOIVENT, Michel DELMODER, Jean RONSIN, Rémi PITRE, Jean-Pierre MARTIN, Régis GEORGET, Georges DUMAS

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Mesdames Flavie BOUKHENOUGA, Emmanuelle ROUSSET, Marie-Edith MACE, Messieurs, Patrick HERVIOU Jean-Francis RICHEUX, Jean-Claude BELINE, Teddy REGNIER, Marcel LE MOAL, Yann SOULABAILLE

Pouvoir : De Monsieur Thierry LE BIHAN à Monsieur RONSIN, de Mme Flavie BOUKHENOUGA à M. DEMOLDER, de Monsieur Jean-Francis RICHEUX à M. BOIVENT, de Monsieur Patrick HERVIOU à Monsieur RONSIN

Assistaient également : Messieurs Antoine DECONCHY, Jean-Pierre TROUSLARD et Madame Véronique PERRATON du SMG-Eau35

Secrétaire de séance : Michel DEMOLDER

Nombre de Membres du Comité présents : 8

Nombre de Membres du Comité votants : 12

Date de la convocation : le 1 avril 2022

ADMINISTRATION GENERALE

22/04-06 Consultation pour la signature de prêts pour le financement des travaux d'Aqueduc Vilaine Atlantique : délégation au président

Comité syndical du 7 avril 2022

N°22/04-06 Consultation pour la signature de prêts pour le financement des travaux d'Aqueduc Vilaine Atlantique : délégation au président

Rapport,

Vu la délibération n°21/12-02 en date du 20 décembre 2021 relative à la notification des marchés de travaux de l'Aqueduc-Vilaine-Atlantique

Vu la délibération n°22/3-09 en date du 17 mars validant l'autorisation de programme de l'AVA

Considérant que le financement du projet sera réalisé sous forme d'emprunt.

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1°) **AUTORISER** le Président à lancer les procédures de consultation auprès des établissements bancaires.
- 2°) **ACCEPTER** que le Président négocie afin d'obtenir les meilleures conditions financières
- 2°) **PERMETTRE** au Président de signer les offres de prêt nécessaires au financement des travaux.

Les conclusions du rapport sont adoptées à l'unanimité

Fait à Rennes, le 07 avril 2022
Le Président,



Joseph BOIVENT